

# Configuration du broker-module-livedata

## Sommaire

- Description
  - Activation du module
    - Activer le module broker-module-livedata livré par défaut
    - Définir vos propres modules de type broker\_module\_livedata
- Configuration
  - Exemple de fichier de configuration
  - Détails des sections composant le fichier de configuration
    - Identification du module
    - Version de l'API REST ( V1 / V2 )
    - Langue
    - Adresse et port d'écoute
      - Autorisation firewalld
    - Activation du SSL
    - Absorption des broks ( information de supervision venant des Schedulers )
    - Paramètres spécifiques de l'API V1
      - Configuration de l'authentification
    - Paramètres spécifiques de l'API V2
      - Configuration des logs d'utilisation
      - Logs de performance
      - Gestion de statistiques pour la supervision du module
  - Sous modules
- Vérification du bon fonctionnement ( est ce que vous avez accès aux APIs )
  - Tester l'API V1
  - Tester l'API V2
  - Vérification du firewall
    - Si vous avez firewalld ( firewall par défaut de la Redhat )

## Concept

Le portail est une "Vue" qui peut être partagé à "Tout le monde" ou à certains groupes d'utilisateurs ( voir [Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition](#) ).

Suivant le mode de partage ( *partage avec un lien ou non* ) et les droits de l'utilisateur ( *droit d'écriture ou pas* ), la vue pourra être pourvue de droit d'accès et d'édition différent.

## Contrôle d'accès

Si une vue n'est pas disponible pour un utilisateur, ce qui arrive si la vue :

- est une vue de l'espace privé d'un autre utilisateur,
- est une vue sur un groupe, mais que l'utilisateur n'appartient pas à ce groupe,
- est une vue dans l'espace "tout le monde" ou un groupe, mais que l'utilisateur n'a pas le droit de "lecture" sur ces parties ( voir la partie "[UI Visualisation \[ Les favoris \]](#)" de la page [Autorisations](#) ),


La page suivante sera affichée :

? Unknown Attachment

L'utilisateur n'aura accès à aucune information sur la vue à l'exception du nom.

## L'interdiction de l'édition ( ? Unknown Attachment )

La vue peut être interdite à l'édition pour un utilisateur.

- Dans ce cas, une icône  est affiché proche du nom de la vue.
- La vue n'est accessible qu'en lecture.

? Unknown Attachment

? Unknown Attachment

L'interdiction peut être présent si la vue :

- est une vue possédant un "lien" dont le propriétaire est un autre utilisateur ( *dans ce cas l'icône est associé à celle du lien* )

## ? Unknown Attachment

- , voir la page [Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition](#)),
- est une vue partagé sur les espaces "tout le monde" ou un groupe, mais que l'utilisateur n'a pas le droit de "modification" sur ces espaces ( voir la partie "[UI Visualisation \[ Les favoris \]](#)" de la page [Autorisations](#)),

## Le lien ( ? Unknown Attachment )

Si un utilisateur veut partager une vue qu'il a créée sur son espace privé, il peut faire un lien de cette vue ( voir la page [Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition](#) ).

L'intérêt de faire un lien est que l'utilisateur met à disposition la vue sans que personne, sauf lui, puisse la modifier.

## ? Unknown Attachment

Alors l'icône sera affichée devant le nom de la vue.



Si vous regardez un lien qui ne vous appartient pas alors, un cadenas sera affiché par-dessus l'icône (

## ? Unknown Attachment

), pour bien spécifier que vous n'avez pas le droit de la modifier.

## ? Unknown Attachment